

## Travaux : la ville bouge !

Dossier p. 4-5



La belle histoire de Noémie p. 6

## Édito



**Guillaume VENEL**  
Adjoint à l'aménagement  
du territoire, cadre de  
vie, relations avec les  
quartiers, lotissements,  
cimetières



**Rémy VAN SANTVLIET**  
Adjoint au patrimoine  
communal,  
développement durable,  
logistique

Le *Livron Infos* est particulièrement consacré aux actions mises en œuvre par les services techniques municipaux. Nous tenons à les remercier pour leur travail tout au long de l'année, dans des conditions quelquefois difficiles : de nuit, sous les intempéries fortes... Pour assurer notre sécurité et le confort d'utilisation des espaces publics, les agents sont au service de la population. Nous souhaitons également les encourager dans leur dynamique pour que le service rendu aux Livronnais soit toujours optimal. Ces derniers mois ont été mis à profit pour :

– réaliser des travaux de mise en sécurité et/ou d'entretien de notre patrimoine communal. La priorité a été donnée à cette action. Nos bâtiments avaient besoin de ces investissements (écoles, médiathèque, mairie, piscine, gymnase, etc.) ;

– aménager la ville dans un souci de meilleure qualité d'usage pour tous, en y intégrant les besoins des publics à mobilité réduite. Des améliorations sont encore nécessaires, nous travaillons sur l'ensemble de la commune pour apporter des solutions. Un agenda d'accessibilité programmée a été adopté et validé par le Préfet pour mettre en conformité dans un délai de 6 ans les bâtiments communaux. Le remplacement de l'élévateur de l'Hôtel de Ville par un ascenseur sera traité dans un premier temps. Notre agenda programmé a été cité par la Déléguée ministérielle à l'accessibilité, comme un Ad'ap de qualité.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la nécessité des démarches administratives que nous avons tous à effectuer lors de travaux, aussi bien de construction que d'amélioration de notre habitation ou entreprise. Le service urbanisme est à votre disposition et vous orientera sur les documents à fournir. À défaut, vos travaux sont susceptibles de faire l'objet d'un recours et d'une obligation de régularisation, voire une démolition pour remise en état. Des frais supplémentaires arriveraient alors. Il est important que vos projets soient dûment déclarés pour ne pas risquer des procédures toujours mal vécues.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour améliorer votre quotidien, ce qui est notre responsabilité d'élus, à travers une gestion rigoureuse de nos budgets.

## Sommaire

### URBANISME/AMÉNAGEMENTS

- ▶ Autorisations d'urbanisme p. 2
- ▶ Déclarez vos ruchers ! p. 3
- ▶ Sabotage du pont de Livron-Loriol, exposition à l'accueil de la mairie p. 3

### DOSSIER

- ▶ **Travaux** p. 4-5

### ACTUALITÉ

- ▶ Amiante p. 6
- ▶ Les Boucles Drôme-Ardèche p. 6

- ▶ Carnet rose p. 6

- ÉTAT CIVIL p. 7

- LE MOT DE LA MAJORITÉ p. 7

- LE MOT DE LA MINORITÉ p. 7

- À VOS AGENDAS ! p. 7

## AUTORISATIONS D'URBANISME Travaux, constructions... pensez aux déclarations

Pour tout projet de construction, préalablement à la réalisation de vos travaux, vous êtes conviés à solliciter un rendez-vous auprès de la Cellule urbanisme du Service technique municipal (8, Rue des Frères Lumière, ZA La Fauchetière, Tél. : 04 75 85 55 00).



Les agents des services techniques vous accueillent du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 17 h. Le vendredi de 7 h 45 à 12 h 30.

Ce service vous guidera notamment pour :

- la retranscription des droits à construire conférés par le document d'urbanisme en vigueur,
- le dépôt du dossier approprié (choix du formulaire, montage des pièces constitutives du dossier...),
- le suivi de votre dossier (délai d'instruction, démarches à accomplir à l'issue de l'instruction, volet taxation...).

L'obtention ou non de l'autorisation se fera en application du Code de l'Urbanisme et du règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en vigueur (documents consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.livron-sur-drome.fr/index.php/urbanisme>).

Le vaste territoire Communal est concerné par diverses problématiques pour lesquelles une attention toute particulière reste requise en matière de constructibilité. Tout nouveau projet de construction se doit d'intégrer les prescriptions applicables.

La Commune de Livron comprend différentes servitudes d'utilité publique parmi lesquelles notamment :

- une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (« Z.P.P.A.U.P. du Haut-Livron ») : avis requis de l'Architecte des Bâtiments de France pour tout projet (travaux de ravalement, réfection de toiture, extension...). En matière d'instruction, la consultation obligatoire du S.T.A.P. (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) implique de fait une majoration (d'un mois supplémentaire) du délai d'instruction des autorisations d'urbanisme déposées dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.
- des risques naturels : diverses zones inondables (Rhône, Rivière Drôme, « Ruisseaux nord ») pour lesquelles : la surélévation du niveau du premier plancher reste de mise, les murs de clôture sont interdits...
- plusieurs sources de risques technologiques, à savoir le transport de matières dange-

reuses : risque lié à la présence de deux canalisations de transport de gaz naturel haute pression (réseau de G.R.T. Gaz) et d'une canalisation de transport de produits raffinés (réseau de pipelines S.P.M.R.). Des mesures d'éloignements des constructions de ces ouvrages sont notamment nécessaires.

De plus, la Commune est concernée par de nombreuses entités archéologiques recensées au titre de la carte archéologique nationale, qui témoignent de la richesse communale en la matière.

Par arrêté préfectoral trois zones archéologiques de saisine ont été instaurées sur notre territoire. Les demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans l'une de ces zones doivent être transmises par le service instructeur au Service Régional d'Archéologie qui peut être amené à prescrire des mesures d'archéologie préventive.

La consultation de ce service implique de fait une majoration (d'un mois supplémentaire) du délai d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les travaux affectent le sous-sol (fondations ou travaux exigeant de creuser à une profondeur supérieure à 0,50 m).

Par ailleurs, il convient de rappeler que la mise en place de mobil-homes sur notre territoire communal reste régie par les dispositions conjuguées du Plan Local d'Urbanisme et du Code de l'Urbanisme.

En la matière, seuls les terrains aménagés à cet effet (terrain de camping...) sont à même de pouvoir légalement recevoir ce type de structure.

Toute installation de mobil-home en zone agricole ou naturelle est ainsi prohibée. Les infractions constatées en la matière sont poursuivies devant les tribunaux.

Enfin, afin d'accompagner au mieux en amont vos projets de construction, ci-après un état non exhaustif des autorisations administratives obligatoires sur notre territoire communal :

### 1) Le « Permis de Construire » (cerfa n° 13406\*03 / 13409\*03)

Le permis de construire est notamment obligatoire pour les constructions et aménagements suivants :

- construction d'une maison individuelle,
- construction (dont une extension) supérieure à 20 m<sup>2</sup>,
- piscine couverte (hauteur de couverture supérieure à 1,8 m),
- « changement de destination » dans certains cas (exemple : transformation d'un commerce en logement et vice versa avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ...),
- ...

Le délai d'instruction de base d'un Permis de Construire pour une maison individuelle ou son extension est de 2 mois maximum à la complétude du dossier (délai porté à 3 mois en intégrant la consultation du S.T.A.P. ou du Service Régional d'Archéologie précités).

### 2) La « Déclaration Préalable » (cerfa n° 13703\*03 / 13404\*03)

Une déclaration préalable est nécessaire pour les constructions et aménagements suivants :

- construction dont l'emprise au sol est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (exemple : abri de jardin, extension d'habitation),
- sous conditions : l'extension des constructions jusqu'à 40 m<sup>2</sup>,
- piscine non couverte (surface du bassin comprise entre 10 et 100 m<sup>2</sup>),
- clôture,
- changement de destination sans travaux ou avec des travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou les façades du bâtiment,
- travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (exemple : réfection de façade, de toiture...),
- transformation en « surface de plancher » d'une surface supérieure à 5 m<sup>2</sup>, close et couverte et non constitutive de « surface de plancher » (exemple : transformation d'un garage en pièce de vie...),
- lotissement : division ne créant pas de voie ou espace commun (à défaut, soumis à dépôt de « Permis d'Aménager »),
- coupe ou abattage d'arbres dans les « espaces boisés classés »,
- ...

Le délai d'instruction de base d'une Déclaration Préalable est de 1 mois maximum à la complétude du dossier (le cas échéant, délai porté à 2 mois en intégrant la consultation du S.T.A.P. ou du Service Régional d'Archéologie précités).

### 3) Le « Permis de Démolir »

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale de tout bâtiment situé au sein de la Z.P.P.A.U.P.

## ALLO

- **LA MAIRIE** : ..... 04 75 61 74 66
- **Conseil général** ..... 04 75 79 26 26
- **Préfecture (26)** ..... 04 75 79 28 00
- **Service Culturel** : ..... 04 75 40 41 37
- **Police Municipale** : ..... 04 75 61 13 81
- **Service des Politiques éducatives (SPE)** :  
– Enfance ..... 04 75 61 16 59  
– Éducation ..... 04 75 61 16 61  
– Restauration scolaire ..... 04 75 61 13 80
- **Médiathèque** : ..... 04 75 61 14 90
- **Service Technique** : ..... 04 75 85 55 00
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : ..... 04 75 61 16 60

## PERMANENCES EN MAIRIE

- **ADIL 26** : 4<sup>e</sup> mardi du mois, 1 mois sur 2 (prochaines permanences en mars, avril puis juin) de 10 h à 11 h 30.
- **CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, de 9 h à 12 h et 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 14 h à 17 h, salle des voûtes.
- **CPAM** à compter du 1<sup>er</sup> octobre : permanence le mercredi de 8 h à 11 h 45.
- **REMAID** : permanence le 4<sup>e</sup> jeudi du mois sur RDV, de 9 h à 11 h. Tél. : 04 75 55 39 34
- **Vivre sans alcool** : 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 15 h à 16 h, salle des Voûtes.
- **UNAFAM** (Union nationale de familles et amis de personnes malades et ou handicapées psychiques) : accueil, écoute, renseignements sur rendez-vous au 04 75 55 16 43.

## LIVRON INFOS

Le prochain numéro de **LIVRON infos** paraîtra le 25 novembre 2015.

Merci de transmettre vos informations au journal avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Contact : [communication@mairie-livron.fr](mailto:communication@mairie-livron.fr)



### Journal mensuel d'informations municipales Livron infos :

90, avenue Joseph Combier  
26250 Livron  
Tél. : 04 75 61 74 66  
Fax : 04 75 61 75 48  
Mél : [courrier@mairie-livron.fr](mailto:courrier@mairie-livron.fr)  
[www.livron-sur-drome.fr](http://www.livron-sur-drome.fr)



Directeur de la publication : Olivier Bernard  
Conception - Rédaction : Conseil municipal  
Lydie Letourneau  
Olivier Bernard - Francis Fayard  
Photos - Illustrations : Mairies de Livron - associations livronnaises



Mise en pages - Impression - Publicité :  
Imprimerie du Faubourg - Compographie  
38, avenue Jean-Jaurès 26200 Montélimar  
Tél. : 04 75 91 83 00 - [pao@compographie.fr](mailto:pao@compographie.fr)  
Dépôt légal : Octobre 2015  
Tirage : 5000 exemplaires  
Distribution : services municipaux.  
Imprimé sur papier recyclé.  
Ce journal est financé par la publicité.  
Merci aux annonceurs pour leur participation.



**MA RUCHE JE L'AIME,  
JE LA DÉCLARE !  
Tous concernés par  
la déclaration des  
ruchers !**



**Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).**

**Pourquoi déclarer ?**

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

**Qui doit déclarer ?**

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

**Quand doit-on déclarer ses ruches ?**

Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

**Comment déclarer ses ruches ?**

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- Par papier en retournant le document Cerfa n° 13995\*02 à votre GDS, 95 avenue Georges Brassens, 26500 Bourg-lès-Valence.

Merci pour les abeilles !

**EXPOSITION À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE  
Le Sabotage du pont de Livron-Loriol**



**Inauguration de l'exposition à l'accueil de la Mairie, en présence de Olivier Bernard, Maire de Livron, Fabien Planet, Adjoint aux associations patriotiques, Claude Aurias, Maire de Loriol. Ouvrage réalisé par Nicolas (absent sur la photo) et Gilbert Burté, avec l'aide de : Pierre Contessi (plans), Daniel Culis (poterie), Christiane Burté (décoration).**

**Dans la nuit du 16 au 17 août 1944 à Livron, une formidable déflagration va freiner la remontée de la 19<sup>e</sup> armée allemande vers le nord ; en effet, à 1 h 30 du matin, l'arche sud du pont routier sur la Drôme est détruit, créant une énorme brèche de 27 mètres.**

Ce haut-fait d'armes, dû au courage de 20 patriotes tous volontaires, du commando Henri Faure, est une action déterminante. En freinant la progression de l'ennemi, elle amorce la « Bataille de Montélimar » qui transforme la retraite de la 19<sup>e</sup> armée allemande en une véritable déroute.

Cette opération de destruction du pont routier, sans aucune perte humaine, épargne également toute la population livronnaise, qui ne subira pas de bombardements aériens visant cette cible. C'est cette page de notre histoire locale que cette maquette a voulu figer dans le temps. Merci aux auteurs de cette reconstitution.

MIKAEL FERREIRA présente

**Musiques AUTOUR DU MONDE JE VOUS M**

UN SPECTACLE MUSICAL INÉDIT

en collaboration avec DOMINIQUE DESBOS avec la participation de la COMPAGNIE TANGERINE et des costumes de LA CAVERNE D'ALI BABA

Organisé pour "Les Reflets d'Argent"  
**DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015**  
ESPACE CULTUREL DE LIVRON - 14H30  
TARIFS : 15€ (ADULTES) | 10€ (ENFANTS -10 ANS)  
RENSEIGNEMENTS : DOMINIQUE.DESBOS@HOTMAIL.FR

**MARCHÉ DE NOËL DE Livron-sur-Drôme**

28, 29 Novembre

**Plus de 100 exposants !**

avec la participation exceptionnelle du Père Noël

Viens lui donner ta lettre ! Photo souvenir

**Chocolat Party**  
Sam. : 15h30  
Dim. : 10h30 - 15h30

Nocturne samedi 21h  
Espace culturel Hôtel de Ville intérieur et extérieur  
Sam. : 14h - 21h  
Dim. : 10h - 18h

**entrée gratuite**

Produits gourmands • Artisanat d'art  
Décorations • Vente de sapins • Santons  
Taverne de l'Office de Tourisme • Restauration  
Animations • Manèges

Organisé par l'Office de Tourisme du Val de Drôme - [www.valdedrome-tourisme.com](http://www.valdedrome-tourisme.com)



**Le Caviste**  
LIVRON CENTRE

VINS FINS  
CHAMPAGNE  
SPIRITUEUX

04 75 40 58 74  
[www.lecaviste-livron.com](http://www.lecaviste-livron.com)

Recycleur d'automobiles **GPA** 24h 1AN ISO 14001

[www.gpa26.com](http://www.gpa26.com)

Partenaire officiel **CLUB** NEUF ou OCCASION toujours une solution

- 70 000 PIÈCES D'OCCASION EN STOCK
- GARANTIES 1AN
- JUSQU'À 90% D'ÉCONOMIE
- PIÈCES NEUVES AU MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ PRIX
- STATION DE MONTAGE

04 75 61 76 46  
www.gpa26.com

**Le Froid Allexois**

Mickaël KALFON  
17, chemin du Canal  
26400 ALLEX  
Tél. : 06 71 99 31 02  
[www.lefroidallexois.com](http://www.lefroidallexois.com)

FROID • CLIMATISATION • CHAUFFAGE • POMPE À CHALEUR

# Un point sur les TRAVAUX... pour notre

## ENVIRONNEMENT

### Le « zéro phyto »

**La majeure partie des interventions mettant en jeu l'utilisation de produits phytosanitaires concerne le désherbage des espaces publics.**

Les objectifs sont variés : offrir aux citoyens des aménagements urbains soignés, assurer la sécurité des usagers, maîtriser le développement des plantes envahissantes, ... L'utilisation de substances chimiques constituait la solution la plus courante dans les collectivités jusque dans les années 90 du fait de sa facilité de mise en œuvre, de son efficacité et de son faible coût. Mais depuis une quinzaine d'années, la volonté du gouvernement et des collectivités territoriales de s'inscrire dans une démarche de gestion durable des territoires a entraîné une réduction de l'usage des produits chimiques et ce, afin de limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé humaine. La loi du 6 février 2014 dite « loi Labbé » est allée encore plus loin, en imposant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts soit interdite. Cette date pourrait même être avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les agents des services techniques œuvrent déjà dans ce sens, pour permettre aux



Désherbage manuel dans le Haut-Livron.

Livronnais de vivre dans un environnement plus sain, en limitant au maximum le recours aux produits phytosanitaires (actuellement, seuls le stade et les cimetières sont encore concernés). Le désherbage se fait manuellement ou à l'aide du balai désherbeur de la balayeuse, ce qui a un impact important sur le temps passé par les équipes sur le terrain et sur la fréquence des passages.



### Alerte : dépôts sauvages

**Les dépôts sauvages de déchets en tout genre (sacs d'ordures ménagères, télévision, matelas, pots de peinture, ...) au pied des points d'apports volontaires ou dans la campagne se développent de plus en plus.**

Cet acte anti-citoyen est une véritable nuisance visuelle et environnementale, qui se justifie d'autant moins qu'une déchetterie est présente pour accueillir les encombrants et déchets spéciaux sur le territoire de la commune.

L'enlèvement de ces dépôts illicites est assuré par les services techniques, au détriment de leurs autres missions.

Pour rappel, le dépôt sauvage est une infraction réprimée par la loi et passible d'une amende.



## ACCESSIBILITÉ ET AD'AP

**La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est applicable aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.**

Les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité ont été redéfinis par cette loi. Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans la pratique, cette obligation n'a pas été respectée par bon nombre d'établissements et de collectivités. C'est pourquoi l'ordonnance du 26 septembre 2014 est intervenue pour revoir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005. Cette ordonnance fixe l'obligation pour les propriétaires ou exploitants d'établissements ou d'installations ouvertes au public non accessibles au 31 décembre 2014

de constituer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. La commune est concernée par l'obligation du dépôt de cet agenda qui est un document permettant d'échelonner les travaux de mise en accessibilité sur trois, six ou neuf ans selon la complexité du patrimoine en suivant un calendrier précis accompagné d'un engagement financier.

Un Ad'AP sur six ans, ventilé en deux périodes de 3 ans chacune, a été constitué par la commune et validé par la commission communale d'accessibilité ainsi que le conseil municipal, en lien avec un bureau d'études spécialisé :

- 2015 à 2017 : priorité donnée aux bâtiments administratifs et scolaires,
- 2018 à 2020 : sites moins urgents ou comportant des incertitudes sur leur devenir.

Dans tous les cas, la ventilation a été opérée de telle sorte que les travaux soient répartis pour chaque catégorie de bâtiments communaux sur toute la période. Ainsi, les bâtiments administratifs, liés à l'enfance, scolaires, socio-culturels et sportifs sont équitablement répartis sur les six années.

Le projet d'Ad'AP vient d'être validé par le Préfet. Cette approbation permet ainsi d'en-

tériner l'échéancier pour la mise en accessibilité de notre patrimoine.

### FOCUS : la commission communale d'accessibilité

L'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (C.C.A.).

Présidée par le Maire, cette commission est composée à Livron d'élus de la commune, de représentants des services techniques, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (APAJH, FNATH, Ensemble, UNRPA, ADAPEI, APF, SESSAD), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées (Les reflets d'argent, Club chez nous, EHPAD Cauzid), de représentants des acteurs économiques (CFA batipole, UCIA) ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville (association Vivre sans alcool, livronnais en situation de handicap).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle est également destinataire des attestations des ERP conformes au 31 décembre 2014 et des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant des ERP situés sur le territoire communal.

La municipalité a souhaité mettre en place rapidement cette commission afin de bénéficier d'une concertation approfondie avec tous les acteurs concernés et de l'expertise de chacun. Créée en octobre 2014, elle s'est déjà réunie six fois pour échanger et débattre sur une diversité de sujets touchant le handicap comme les travaux d'accessibilité en cours, l'offre de stationnement sur la commune, l'avancement de la constitution de l'Ad'AP, la présentation du handicap psychique et mental ou encore l'offre de logements adaptés par les bailleurs publics.

### FOCUS : travaux d'accessibilité et dotation de l'État

La commune a monté un dossier sur la mise en accessibilité de son patrimoine dans le but d'obtenir un financement de l'État par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une subvention de 112 500 € HT a été allouée à la commune, ce qui permet d'envisager un gros chantier lié à l'accessibilité : la création d'un ascenseur desservant l'hôtel de ville et l'espace socio-culturel. Ces travaux permettront de desservir les cinq niveaux du bâtiment, ce qui le rendra intégralement accessible. De plus, l'effort financier sera amoindri par le déplacement de l'élèveur dans un autre bâtiment public à définir, à l'abri des intempéries, diminuant ainsi d'environ 90 000 € le chiffrage global réalisé par le bureau d'études dans son diagnostic initial.



**Travaux de mise en accessibilité de l'entrée de la salle des fêtes des Petits-Robins (création d'une rampe d'accès et traçage au sol d'une place de stationnement adaptée).**



Commission communale d'accessibilité du 25 juin dernier.

# environnement et notre cadre de vie

## UN ÉTÉ AUX SERVICES TECHNIQUES

### Dans les écoles



Pavoisement des écoles : pose d'écussons et de drapeaux. Une évidence pour l'École de la République.



Travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Pagnol/Mistral.



Réfection de la cour et nouveau jeu pour l'école maternelle Mistral.



Réfection partielle de la toiture de l'école Daudet



Réfection du terrain de sport de l'école Daudet

## AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE

### Travaux d'enfouissement des réseaux avenue Albert Mazade

Les travaux d'effacement des réseaux ont continué cet été avec la bascule du réseau en souterrain et la dépose des poteaux électriques. Afin d'occasionner le moins de gêne possible pour la circulation en période scolaire, la réfection de la chaussée et la reprise des trottoirs ont débuté avant les vacances de la Toussaint.

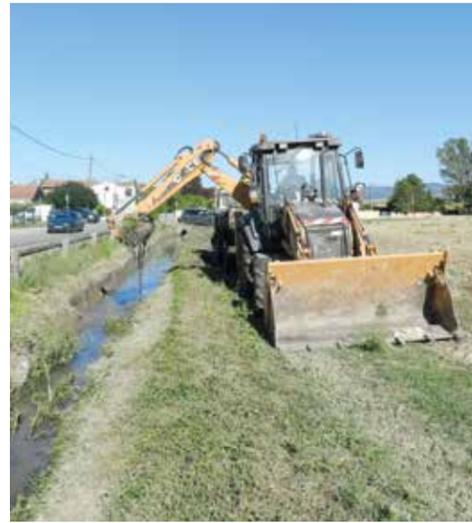


### Nettoyage et entretien des canaux par les agents des services techniques

Deuxième fermeture des canaux semaines 35, 36 et 37 : fauchage et débroussaillage à la main et à l'épaveuse, curage au tractopelle, travaux de réfection de la vanne Champy (Ets Satras et ferronnerie ST), hydro curage du passage sous l'avenue des Cévennes.



Travaux vanne Champy.



Entretien rue du Perrier.

### Préparation du chantier de réaménagement de la cour des services techniques.



### Mise en place d'un éclairage LED pour améliorer la visibilité et la sécurité sous le pont SNCF - RD86



### Dévégétalisation de la Collégiale Saint-Prix, dans le cimetière, préalablement au lancement d'une étude archéologique du bâti.



### Campagne de marquage au sol.



Traçage d'une place adaptée aux services techniques.

### Installation de containers semi-enterrés place du Planas.



### Aménagement pour stationnement des vélos devant le laboratoire d'analyses médicales avenue Léon Aubin. Double objectif : faciliter les déplacements en vélo et améliorer la visibilité pour les voitures sortant du parking adjacent.



## AMIANTE

## Les particuliers peuvent en déposer à la déchetterie d'Eurre

**La C.C.V.D. met en place une nouvelle collecte dès ce mois de septembre : celle des déchets d'amiante lié (amiante qui a été inclus dans d'autres matériaux comme le ciment). Les habitants des 30 communes de la C.C.V.D. ont accès gratuitement, sur rendez-vous uniquement, à ce nouveau service à la déchetterie d'Eurre, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.**

## Uniquement sur rendez-vous et pour les particuliers de la C.C.V.D.

L'amiante est un déchet dangereux, des conditions spécifiques d'apports et de dépôt sont à respecter. Il vous est ainsi demandé de prendre rendez-vous au plus tard la veille de votre apport au 04 75 25 43 82, auprès d'Isabelle Roquet.

Seuls les déchets des particuliers/ménages de la C.C.V.D. sont acceptés. Ceux-ci sont responsables du déchargement de leurs déchets et doivent suivre les consignes indiquées par le gardien et précisées lors de la prise de rendez-vous. Il est possible de déposer l'équivalent de 20 plaques/jour avec un maximum de 100 plaques/an.

## Seul l'amiante lié est accepté

L'amiante lié se trouve par exemple dans les plaques ondulées, les tuyaux de canalisations d'eau, les conduits de cheminée, les dalles vinyle amiantée, les bacs horticoles. L'amiante libre et friable ne peut être accepté (faire appel à une société spécialisée - voir [www.sytrad.fr](http://www.sytrad.fr)).

## Précautions à prendre

Pour que vos déchets d'amiante lié soient pris en charge, il faut :

- Emballer les morceaux de plaques cassées dans des sacs étanches fermés (type sac à gravier) ou des doubles sacs.
- Ecrire « Amiante » ou coller une étiquette sur le sac.
- Les plaques de fibro-ciment complètes peuvent être apportées telles quelles en déchetterie.
- Les protections jetables utilisées sont à amener en déchetterie, dans des sacs à part, sur lesquels il sera également indiqué « Amiante ».

En déchetterie à Eurre les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois

Ce service est accessible uniquement à la déchetterie d'Eurre (quartier Brunelle) depuis

le mois de septembre, les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois aux horaires suivants :

Horaires d'été : 08 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Horaires d'hiver : 09 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h.



## CYCLISME

## Les Boucles Drôme-Ardèche reviennent

**Pour la seconde année consécutive, les Boucles Drôme-Ardèche, courses cyclistes professionnelles, poseront leurs roues dans notre commune.**

En effet, après avoir parcouru les routes ardéchoises durant la journée du samedi 27 février à l'occasion de la Classic Sud-Ardèche-souvenir F. Delpéch, le dimanche 28, le peloton de cette course de haut niveau s'élancera depuis Livron-sur-Drôme. Les coureurs s'affronteront lors de la Drôme-Classic sur un parcours de 200 kilomètres sur les routes exigeantes de notre commune et du Val de Drôme avant de couper la ligne d'arrivée en fin d'après-midi. Tous n'auront qu'un seul

objectif : succéder au coureur français de l'équipe AG2R-La Mondiale Samuel Dumoulin, vainqueur dans nos rues lors de l'édition 2015. Chacun pourra profiter de cette journée de fête autour du sport cycliste, en effet, dès le matin, tout le monde pourra approcher les coureurs et assister aux opérations de départ. La suite de la journée sera rythmée par de nombreuses animations sur le lieu de départ/arrivée (permis vélo, animations des associations livronnaises, écran géant...), permettant de patienter jusqu'au sprint final. Vous pouvez donc dès maintenant noter cette date qui sera sans aucun doute l'un des événements marquants de l'année pour notre commune.



## CARNET ROSE

## La belle histoire de Noémie

**Nous sommes le 12 septembre. Il est presque 3 heures du matin, Floriane attend son bébé pour environ le 6 octobre. Donc dès les premières contractions, elle ne s'affole pas vraiment, mais dans la demi-heure qui suit, tout va très vite et l'on doit réveiller Antoine, le grand frère de 3 ans afin de partir pour la clinique à Guilhaumand-Granges.**

Une fois franchi le seuil de la maison, c'est déjà trop tard il faut aviser dans l'urgence, appeler les pompiers, tenir un petit Antoine bien inquiet dans sa chambre, installer Floriane sur le canapé et tout cela Cyril, le papa, avec un sang-froid à toute épreuve, l'accomplit. Ce n'est que le début, à peine allongée, Floriane sent le bébé arriver.

Apercevant la petite tête de Noémie pointée vers le monde, Cyril la réceptionne, dans ses mains. Lorsque les pompiers sont arrivés, Noémie était dans les bras de maman, bien enveloppée, par les soins de Cyril, dans un drap.

Lorsque plus tard, Noémie racontera son histoire elle pourra dire « je suis Livronnaise, je suis née à 4 h 24 et je pesais 2 kg 860 et c'est papa qui m'a aidée à venir au monde ». Le moment passé, inutile de dire que l'émotion était à son comble.

Lors de notre visite à Noémie, nous avons rencontré Olivier Bernard, maire de la commune, venu féliciter les parents, offrant une belle gerbe de fleurs au nom de la municipalité.



## S.A.R.L. CHAZEL Père et Fils

Terrassements - Travaux publics - Puits

Tél. : 04 75 62 60 33

Port. : 06 81 29 46 51

Charponnet - route de Livron

26400 ALLEX

E-mail : [chazel-pere-et-fils-t-p@orange.fr](mailto:chazel-pere-et-fils-t-p@orange.fr)



## Patrick LECHARME

Psychologue du travail

Spécialisé en psychopathologie du travail

(Habilitation RPS CARSAT-Rhône-Alpes)

Stress, mal-être, changement professionnel

Le Haut de Bancel - 26400 ALLEX

☎ 06 11 18 35 37 - [patrick.lecharme@orange.fr](mailto:patrick.lecharme@orange.fr)

## DUPRÉ la TOUR

A votre service pour votre parc et jardin



Création, arrosage, éclairage, piscine, SPA, dallage, muret, clôture, élagage, entretien, récupérateur d'eau

869 Route de La Voultre 26250 LIVRON

Tél. 04 75 85 50 73

[www.duprelatour-paysage.fr](http://www.duprelatour-paysage.fr)

**CONSTANT**  
Audition

Pierre CONSTANT Michel MATHIEU  
Audioprothésistes D.E.

**BILAN AUDITIF GRATUIT - ESSAI GRATUIT - ACCESSOIRES D'ÉCOUTE**

■ 3 place Jean-Jaurès 26250 LIVRON ■ 04 75 40 52 26 ■ [audition.constant@orange.fr](mailto:audition.constant@orange.fr)

HORAIRE D'OUVERTURE **Mardi, Jeudi, Vendredi** 9 h - 12 h / 14 h - 18 h



LE MOT DE LA MAJORITÉ

**Le chant de la peur**

*Vous entendez ce chant lancinant et persistant ? Le refrain, on le connaît : victimisation, stigmatisation, démagogie, critiques personnelles et absence de proposition. Notre opposition serait-elle devenue le chantre des partis extrêmes ? Aurait-elle une nostalgie dépressive de ses nombreuses années de pouvoir exercées à la sauvegarde des privilèges d'une minorité ?*

Prendre de la hauteur, accepter la responsabilité de la défaite, laisser nos citoyens libres de leurs pensées mais surtout accepter de coconstruire l'avenir de Livron sans mépris ni suffisance, de nouveaux engagements que notre opposition a choisi de ne pas remplir. Pour preuve, voici les qualificatifs qui nous sont attribués depuis plusieurs mois et que vous pouvez retrouver dans les *Livron Infos* : « inconséquents, incompetents, amateurisme, puéril », en débat ouvert suite au conseil municipal, le mot « incapable » a même été entendu. Lors du dernier Conseil municipal de sep-

tembre, nous avons réaffirmé avec clarté notre position sur la situation des migrants. Mais une nouvelle fois, l'opposition choisit la voix du mépris et décréta notre position instable et changeante : jugez par vous-même : **communication municipale du 9 septembre** : « Après avoir mûrement réfléchi, j'ai pris la décision de ne pas organiser d'accueil de réfugiés par la ville.../... Les associations humanitaires ont toutes leur place dans la gestion de cette crise. Elles sont les mieux préparées pour gérer ces personnes dans les meilleures conditions possibles. »

**communication municipale 2 fin septembre** : « .../..., j'en appelle au principe de réalité et de responsabilité. Nombre de villes françaises ne seront pas en mesure de recevoir ces migrants. L'État ne peut se désengager de cette responsabilité en prenant seulement position. Une nouvelle fois, mes orientations seront de préserver et d'améliorer le "bien vivre ensemble" sur la commune de Livron. » Lors du dernier Conseil municipal, le Maire a réaffirmé que la ville ne pouvait être l'organisateur, mais que sa porte serait ouverte pour que les associations (désignées par l'État pour

gérer cette situation) puissent le rencontrer. Voici plus d'un an que nous travaillons inlassablement à la réparation de projets antérieurs à notre élection mais mal ficelés, mal pensés, très souvent sans verrouillage juridique et technique (Saint-Blaise, Renoncées, dossier PUP du Brézème, ...). Voici plus d'un an que nous travaillons aussi à porter de nouveaux projets économiques (zone d'activité de la confluence, restructuration du site Drôme Fruits, un positionnement responsable sur une déviation attendue, ...) et sociaux (un nouveau projet socio-culturel pour tous, le passage, ...). Alors chers citoyens, chers Livronnais, chère opposition détourné-vous de ce chant partisan et méprisant. Les habitants de notre cité méritent un débat d'une meilleure qualité. Forts de vos nombreux soutiens, nous poursuivons nos projets et réformes structurantes pour notre ville tout en préservant des temps de proximité avec l'ensemble des quartiers. Comptez sur notre engagement de tous les instants pour porter, défendre, expliquer nos projets et le sens de notre action. Nous avons été élus pour défendre l'intérêt général, sans apriori, et cela restera notre seul objectif.

LE MOT DE LA MINORITÉ

**Et la lumière fut !**

*Le Conseil municipal particulièrement électrique de fin septembre a dévoilé le vrai visage de la Municipalité au travers de deux sujets majeurs de cette rentrée : le refus d'accueillir des réfugiés et la MJC.*

Sur le premier point, pas moins de trois communications contradictoires auront été nécessaires à la Municipalité pour prendre une position : le 9 septembre, Olivier BERNARD exprimait sur sa « page facebook », donc à titre personnel, son refus d'accueillir tout réfugié politique. Ont suivi une litanie de commentaires parfois nauséabonds et fortement connotés d'idéologie d'extrême droite. Ceux-ci n'ont pas été censurés par ce dernier. C'est le premier-adjoint qui nous a indiqué en Conseil avoir demandé, en urgence... 15 jours après publication, à un agent municipal d'enlever les commentaires les plus extrémistes sur cette page personnelle.

Mais en lisant ensuite l'éditorial du dernier *Livron Infos*, on pouvait penser que la majorité revenait sur cette décision, exprimant un

peu plus d'humanité, de fraternité et un peu moins de rejet de l'autre...

Quelle surprise lorsqu'en Conseil municipal, le premier adjoint a lu un texte reprenant intégralement les arguments portés nationalement par la droite la plus dure confirmant le refus ! Ces atermoiements, au-delà de l'affichage purement politique (le maire soigne tout simplement son extrême droite) montrent bien que ce discours simpliste et démagogique ne plaît pas à tout le monde et que la majorité a du mal à se gérer.

Le problème des réfugiés doit être traité sur le fond, c'est certain. Ce n'est pas aux mairies de tout faire, c'est sûr. Nous demandons simplement à la majorité de prendre l'initiative, de lancer puis d'accompagner l'accueil d'au moins une famille. Ce n'est pas une déferlante ni un trou dans le budget... Nous le savons bien puisque la précédente municipalité a accueilli des réfugiés politiques à Livron. Conduire et impulser, c'est normalement le rôle de ceux qui ont le pouvoir et la confiance des peuples.

\*\*\*

Le jour de la séance du Conseil municipal paraissait un article dans la presse locale sur le « projet » culturel de la municipalité : une énu-

mération de tous les objectifs visés par une MJC en général et par la nôtre en particulier et de toutes les missions qu'elle conduit depuis 30 ans en étroite partenariat avec les associations et les municipalités qui se sont succédées. Mais la tentation est grande, quand les choses fonctionnent bien, de se les approprier, tout en renforçant le contrôle municipal sur l'action socioculturelle.

La Majorité, qui n'a guère d'idées sur la question sinon de grandes et longues phrases généralistes, creuses et peu claires, commence par annoncer la suppression de la MJC et la confirme en recrutant un nouveau fonctionnaire chargé de faire un diagnostic et de définir un projet. Mais on sait bien que le « diagnostic » est déjà fait, puisque la MJC va fermer ! Quant au projet, il est simple : on va faire la même chose mais sous contrôle municipal, le tout avec un habillage démagogique : « on va consulter les acteurs, la population ». Mais dites, les 790 adhérents de la MJC, les 500 signataires de la pétition contre la fermeture de la MJC, ce n'est pas la population ?

... et ce 28 septembre, la lumière fut. Mais il est des lumières bien sombres, des lumières qui font honte à notre commune.

**État civil**  
SEPTEMBRE 2015

**NAISSANCES dans la commune**

- LEVIEL Noémie, née le 12 septembre à Livron-sur-Drôme,

**NAISSANCES hors de la commune**

- GARNIER Romane, née le 5 septembre à Valence (Drôme),
- LEBLANC Meylie, née le 8 septembre à Valence (Drôme),
- MOURIER Nathan, né le 11 septembre à Valence (Drôme),
- ZENAÏDI Maillyss, née le 21 septembre à Valence (Drôme).

**MARIAGES**

- Nicholas MULHALL et Christophe BENOIT, le 12 septembre,
- Ludovic ASTIER et Stéphanie HENNE, le 12 septembre,
- Brett FAUVEL et Eléonore RIZO, le 12 septembre,
- Frédéric REYNAUD et Brenda MAZZA, le 19 septembre.

**DÉCÈS**

- MANDON Louis, 91 ans, décédé le 9 septembre à Valence,
- CHAZEL Jean-Paul, 67 ans, décédé le 12 septembre à Nyons,
- NASSO Alexandre, 42 ans, décédé le 13 septembre à Valence,
- SANTOS Josette née RICHARD, 87 ans, décédée le 20 septembre à Livron-sur-Drôme,
- MAYOUSSE Jean, 84 ans, décédé le 24 septembre à Livron-sur-Drôme,
- SERRET Sylvette née BRUYÈRE, 82 ans, décédée le 21 septembre à Valence,
- HARO Céline née CHEYNET, 94 ans, décédée le 28 septembre à Livron-sur-Drôme.

À VOS AGENDAS !

**SAMEDI 7 NOVEMBRE**

- **Twirling club Stage Pôle Ligue** (réservoir équipe de France) Toute la journée, gymnase
- **Association « Héritage et Civilisation » Présentation, reconstitution historique** 9 h - 12 h, Stade de rugby, Collège Anne Cartier
- **Comité Jumelage, Repas annuel** 19 h, salles Brel et Montand
- **ACCA Saint-Hubert Vente cochonnailles** 8 h, Place Sibourg

**DIMANCHE 8 NOVEMBRE**

- **Vivre sans alcool, loto** 14 h, salle Signoret

**LUNDI 9 NOVEMBRE**

- **Cérémonies des Trophées** récompenses pour les bénévoles

des associations livronnaises 18 h 30, salle Signoret

**MERCREDI 11 NOVEMBRE**

- **Commémoration de l'armistice de la guerre 14/18**, 11 h, Monument aux morts

**JEUDI 12 NOVEMBRE**

- **Humanis M<sup>me</sup> Katell Florent, Atelier, Conférence** 9 h - 17 h, salle Signoret

**VENDREDI 13 NOVEMBRE**

- **Lancement de la semaine de la solidarité et ouverture des journées de l'entraide**, 18 h, centre Enjalbert

**SAMEDI 14 NOVEMBRE**

- **École de pétanque, Concours de pétanque, triplète**, 14 h, Pétanquodrome

**SAMEDI 14 NOVEMBRE**

- **Scrabble livronnais, Tournoi** 14 h - 19 h, salle des Petits Robins
- **Café Culturel, Service culturel municipal**, Spectacle adultes : c'est à partir de votre imagination que les comédiens improvisent !
- **Impro sur un plateau par Lyli, compagnie d'improvisation de Lyon** 20 h 30 - 23 h

**DIMANCHE 15 NOVEMBRE**

- **Reflets d'Argent, Mikaël Ferreira, concert « Musiques autour du Monde je vous aime »** 14 h 30, salle Signoret

**JEUDI 19 NOVEMBRE**

- **Reflets d'Argent, Soirée châtaignes** 18 h 30 - 23 h, salle Jacques Brel

**VENDREDI 20 NOVEMBRE**

- **Ensemble Soirée publique sur le patrimoine régional « Châteaux et forteresses de la vallée de la Drôme »** une conférence donnée par Frédéric Morin, architecte archéologue, 20 h 30 - 23 h, salle Brel
- **Football club Rhône Vallées 26 07, Loto**, 19 h - 23 h 55, salle Signoret

**SAMEDI 21 NOVEMBRE**

- **MJC Les 30 ans de la MJC de Livron** Spectacles et animations
- **Bourse aux Jouets et Vêtements de puériculture** inscription auprès de la MJC 8 h 30 - 13 h, MJC

• **ACCA Saint-Hubert**

- **Concours pétanque, triplète**, 13 h 30, pétanquodrome

**DIMANCHE 22 NOVEMBRE**

- **Café Culturel, Service culturel municipal**, Spectacle jeune public - Magie et chansons - durée 35 mn - à partir de 8 mois

**Le petit Cirque des Doudous**

par la Cie Cartilage, 16 h - 17 h

**DIMANCHE 29 NOVEMBRE**

- **Office de tourisme Marché de Noël** 10 h - 20 h, salle Signoret

**DIMANCHE 6 DÉCEMBRE**

- **Élections régionales** 8 h - 18 h

**haupt**  
Pharma  
Livron S.A.S.

Inspiring Partner for Efficient Solutions

Façonnage « full service » de médicaments à usage humain et vétérinaire

Tél. : 04 75 61 02 00 - Internet : www.haupt-pharma.fr

Electricité - Plomberie - Chauffage

**VIGNAL**  
Depuis 1978

Energies

AMÉNAGEMENT DOMOTIQUE NORMES ÉNERGIE CONSTRUCTION

Z.A. La Fougère 2  
26250 LIVRON  
04 75 85 51 34

contact@vignal-energies.com - www.vignal-energies.com

**TAXI**

**TAXI - Les Petits Robins**  
06 65 15 20 00

Toutes distances - TGV & Aéroports - Colis - 24/24h sur réservation

SARL Livron Transports Services  
Sacouls - Les Petits Robins - 26250 LIVRON sur Drôme

**NOUVEAU : TAXI CONVENTIONNÉ CPAM**

**COFELY INEO**  
GDF SUEZ

ÉLECTRIFICATION RURALE ÉCLAIRAGE EXTERIEUR PHOTOVOLTAÏQUE

INEO RÉSEAU SUD-EST • AGENCE SILLON RHODANIEN  
Centre de St Marcel-lès-Valence • Z.A. Les Plaines - Rue des plaines • CS 20116  
26958 VALENCE CEDEX 09 - Tél. : 04 75 86 12 30 - Fax : 04 75 56 58 31

**Intermarché**  
HYPER

L'HYPER PLUS PROCHE... 4500 M<sup>2</sup> DE PRIX BAS !

Les Mousquetaires

PARC DES CROZES  
**LORIO**  
TÉL. : 04 75 61 13 20

**leDRIVE**  
Intermarché  
www.intermarche.com

**Le Froid Alexois**

26400 ALLEX  
06 71 99 31 02

www.lefroidallexois.com

POUR L'HIVER :  
TRAITEMENT DE PLANCHERS CHAUFFANTS

- OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE et DE LA DURÉE DE VIE DE VOTRE INSTALLATION
- ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !

**Accueil**

et accompagnement des gens du voyage

Gestion des aires d'accueil  
Entretien et maintenance  
Accompagnement social  
Habitat Adapté

**L'HACIENDA**  
L'artisanat des aires d'accueil des gens du voyage

SG2A-L'Hacienda  
04 78 88 03 03  
www.sg2a.fr

**BIOTOP**  
L'effet Nature

Expert français en lutte biologique

Depuis 1985, Biotop recherche et développe des solutions de PBI pour 3 grands marchés en France et à l'international :

- GRANDES CULTURES**  
Précurseur en lutte contre la pyrale du maïs avec *Trichotop<sup>®</sup> Max*
- SERRES**  
Pollinisation  
Protection des cultures
- JARDINS**  
Coccinelles contre les pucerons  
Anti vers du sol

Découvrez notre large gamme de produits au service des professionnels et particuliers !

www.biotop.fr

**CAP**  
bureautique

100% SERVICES ET EXPERTISE

Solutions numériques d'impression  
Gestion globale du document

Copieurs multifonctions, imprimantes  
Logiciels de gestion électronique de documents  
Presse numériques

51 rue du Vivarais - ZAE du Poussiet  
26320 Saint-Marcel-lès-Valence  
Tél. : 04 75 78 19 48  
info@capbureautique.fr

www.capbureautique.fr

**CONSTANT**  
Audition

**BILAN AUDITIF GRATUIT - ESSAI GRATUIT - ACCESSOIRES D'ÉCOUTE**

3 place Jean-Jaurès 26250 LIVRON ■ 04 75 40 52 26 ■ audition.constant@orange.fr

Pierre CONSTANT Michel MATHIEU  
Audioprothésistes D.E.

HORAIRES D'OUVERTURE **Mardi, Jeudi, Vendredi** 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

**IMPRIMERIE DU FAUBOURG**  
DEPUIS 1980

une communication à votre image

- Conception
- Mise en pages
- Impression

Livres, almanachs, guides  
Bulletins, journaux, agendas municipaux  
Plaquettes, catalogues, fiches techniques  
Flyers, affiches, tickets, entêtes, carnets  
Faire-part, cartes, invitations...

38 av. Jean-Jaurès - 26200 Montélimar  
Tél. : 04 75 91 83 00  
pao@compographie.fr

Ristorante Italiano

**AMORE**  
(Intermarché Lorio)

Samedi 7 Novembre 20 h

**SOIRÉE KARAOKÉ**  
avec Pauline et Alex

Réservations **06 61 21 65 63**

**LIVRON**

Travaux : la ville bouge !

**Pour votre encart publicitaire dans le prochain Livron infos**

Journal municipal d'informations distribué directement dans les boîtes aux lettres à + de 5000 exemplaires

**CONTACT :**  
Imprimerie du Faubourg - Compographie  
38 av. Jean-Jaurès - 26200 Montélimar  
Tél. : 04 75 91 83 00  
pao@compographie.fr

Nous remercions les annonceurs qui par leur participation permettent la réalisation de ce journal.